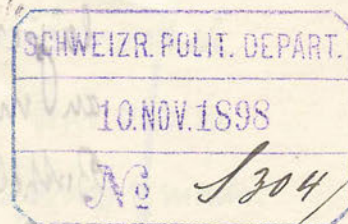


Legation de Suisse
en
France

Paris, le 9 novembre 1898.
15 bis, rue de Marignan

N. 306/76

Prière de rappeler
le numéro ci-dessus



Monsieur le Président.

XIX. 2.

Il m'a paru utile de profiter du rem-
placement de M. Hanobaux par M. Delcassé
et du fait que le Directeur politique M. Nisar d'est
désigné comme ambassadeur de France à Berne,
pour insister sur la convenance qu'il y avait à ne
pas différer davantage une pression énergique sur le
Sénat afin d'amener ce corps à passer enfin
à la seconde délibération sur le projet de loi
portant approbation de la convention de 1891
relative à la délimitation de la frontière entre
le Mont-Dolent et le Lac Léman.

Vous vous rappelez que j'avais pu obtenir

Au Département politique fédéral
à Berne



8 novembre 1878

la première délibération par M. Berthelot, bien que, au moment de la délibération elle-même, M. Berthelot fût déjà tombé et que M. Hanotaux fût déjà rentré au Palais d'Orsay.

M. Delcassé ne connaissait pas l'affaire et m'a promis de l'étudier. Je l'ai prié de ne pas se presser parce que je ne voulais pas être indiscret dans les circonstances actuelles qui absorbent tout son temps. mais j'ai appris par M. Visard que ma demande avait été prise en note par le Ministre. M. Visard a ajouté qu'il s'était personnellement rendu chez le Président et le Secrétaire de la Commission du Sénat pour les prier à titre de service personnel d'en finir avec cette affaire. J'espère que le désir de M. Visard de la liquider avant de venir chez nous sera un facteur utile. J'ai rappelé à M. Visard avec quels soins minutieux, avec quelle précision de notaire et de géomètre, avec quel souci absolu de la vérité cette négociation avait été conduite par nous.

je lui ai rappelé que nous avions aussi complètement et
 absolument que cela se pratique entre deux bons voisins
 qui reconnaissent la limite de leurs champs, moi-même
 toutes nos pièces et idées arrivés à reconnaître l'absence
 totale de contestations sur toute la ligne; j'ai ajouté
 que l'idée de M. Hamotoux de nous "tirer une plume"
 en nous demandant l'engagement de ne pas fortifier
 tel ou tel point de la frontière était une idée mal-
 heureuse, la Suisse ne pouvant pas plus qu'un autre
 pays consentir des hypothèques internationales sur ses
 territoires qu'elle paie de depuis 3 oracles et demi francs
 de toute charge; la frontière franco-suisse est une frontière
 historique sur toute la ligne; la Suisse n'a aucun
 intérêt actuel à fortifier tel ou tel point de l'extrême
 frontière entre le Valais et la Savoie, mais nous devons
 conserver notre liberté parce que nos fortifications sont
 beaucoup moins la conséquence de notre volonté que le
 produit de la politique de nos voisins; nous avons fortifié
 le St Gothard parce que l'Allemagne et l'Italie ont construit

une alliance; les relations franco-italiennes ont une
 importance décisive sur les fortifications du Valais;
 nous ne pouvons pas plus dans le Valais qu'ailleurs savoir
 ce que nous avons à faire suivant l'attitude de nos voisins
 et aucun d'eux ne peut désirer que la Suisse ne soit pas à
 la hauteur de sa tâche militaire; encore une fois nous n'avons
 aucune intention de faire des fonds à l'un ou à l'autre des
 cols qui conduisent au Savoie, mais nous ne pouvons et
 nous ne devons pas aliéner notre liberté à cet égard.
 Jamais dans toute la négociation nous ne nous sommes
 d'ailleurs préoccupés de ce point de vue militaire et
 notre unique préoccupation a été, de part et d'autre, de
 rechercher dans les anciens actes, la frontière historique. Nous
 y sommes parvenus; elle n'est ni contestée ni contestable
 nulle part, il n'y a donc qu'à ratifier purement et simplement;
Bona fide, comme toute la négociation a été faite Bona
fide.

J'aurais soin de vous faire part du résultat des efforts de M. Alinari.
 Agré, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute
 considération.

Lardy